

LA SEMAINE SAINTE EN FRANCE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Liturgie et Folklore

La véritable restauration religieuse qui a marqué le XVII^e siècle et qui s'est poursuivie dans les campagnes tout au long du XVIII^e a retenu depuis longtemps l'attention des historiens : les grands spirituels, les grands missionnaires, les fondateurs des séminaires, tout l'essor de vie chrétienne qu'ont suscité un Bérulle, un Vincent de Paul, un Grignon de Montfort ont éveillé un intérêt universel, mais le renouveau liturgique qui a marqué la même époque attend encore son Bremond. On a peut-être découvert dans une arrière-sacristie tel vieux Missel de Vintimille ou tel Rituel de Toul, mais, si l'on prend la peine de les ouvrir, c'est pour les parcourir avec les yeux de Dom Guéranger : liturgies jansénistes, liturgies schismatiques que ces liturgies *néo-gallicanes* qui ont poussé sur notre sol avec une exubérance et une diversité bien françaises. C'est peut-être là un jugement trop sommaire : si certaines de leurs innovations sont indéfendables, peut-on oublier qu'elles sont contemporaines de Mabillon et de Ménard, de Martène et de Lebrun, et que les hommes qui les ont codifiées alimentaient leur science aux sources documentaires publiées par les Mauristes. Ces livres révèlent dans leur rédaction une collaboration des savants et des pasteurs que nous aimerions à trouver aussi assurée et aussi féconde en d'autres périodes. De plus, un phénomène analysé par Baumstark s'y vérifie éminemment : dans toutes les liturgies, les temps forts de l'année ont résisté avec plus de bonheur que les autres aux innovations, au mouvement des idées. Parmi ces temps forts, la semaine sainte s'inscrit naturel-

lement au premier rang. Certaines particularités de la liturgie romaine, par exemple, n'y sont souvent que l'attestation de la pratique commune d'une période antérieure à l'organisation de l'actuel *Ordo Missae*. Il en a été de même pour nos liturgies françaises : si, en certains domaines, les missels néo-gallicans sont des créations artificielles et archéologiques, en ce qui concerne la semaine sainte ils demeurent les témoins d'usages séculaires, porteurs de traditions très précieuses accordées au génie religieux de la nation. A ce titre, ils méritent notre audience. Pour ne pas les couper du milieu vital où ils sont nés, pour aider à leur découverte dans le cadre concret où ils ont nourri la vie liturgique du peuple chrétien, nous avons évoqué un certain nombre d'usages folkloriques de nos provinces. Ce contact avec des pratiques partiellement enracinées encore dans les mœurs aidera peut-être à la découverte d'une pastorale populaire des saintes solennités de la Rédemption.

1. — LES RAMEAUX

Si l'on compare les textes de la bénédiction et de la procession des Rameaux dans les missels en usage en France jusqu'au milieu du XIX^e siècle avec ceux du Missel romain, on est frappé par leur sobriété et leur valeur pastorale.

Voici par exemple ce qu'indique le Missel de Poitiers de 1767¹ : après le chant de tierce et l'aspersion de l'eau bénite, le prêtre, revêtu de la chape violette, monte à l'autel avec les ministres et, debout au côté de l'épître, il bénit les rameaux qui ont été déposés près de l'autel en chantant :

Dominus vobiscum. — R). *Et cum spiritu tuo.* — *Oremus.* Dieu, dont le Fils est descendu du ciel sur terre pour le salut du genre humain et qui, à l'approche de l'heure de sa Passion, a voulu venir à Jérusalem monté sur un âne et être acclamé par le peuple; daignez bénir ces branches de feuillages, afin que tous ceux qui les portent soient tellement rem-

1. *Missale Pictaviense*, DD M-L de Beaupoil de Saint-Aulaire auctoritate editum, Poitiers, 1767, pp. 157 sq. Voir pour l'origine de ce texte une bénédiction du X^e siècle, in P. L., 78, col. 77.

plis de la grâce de votre bénédiction qu'ils puissent surmonter en cette vie les tentations de l'antique ennemi, et paraître devant vous au siècle à venir avec la palme de la victoire et le fruit des bonnes œuvres. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. R). Amen.

Après la bénédiction, le célébrant distribue les rameaux, cependant que le chœur chante les antiennes *Pueri Hebraeorum*, qui sont au Missel romain.

La procession sort ensuite de l'église et elle gagne une croix qui est ordinairement celle du cimetière. Lorsque tout le peuple est rassemblé autour de la croix, le diacre chante l'évangile : *Comme Jésus approchait de Jérusalem*. C'est ensuite l'adoration de la croix. Le Missel de Poitiers ne signale que l'antienne qui l'accompagne : *Ave, Rex noster*.

Salut, notre Roi, fils de David, Rédempteur du monde, que les prophètes ont prédit devoir venir pour sauver la Maison d'Israël. Le Père vous a envoyé dans le monde pour être la Victime qui sauve, vous que tous les saints ont attendu depuis l'origine du monde.

Mais l'*Ordo* parisien précise que, durant le chant de cette antienne, « le prêtre avec le clergé par ordre, et ensuite le peuple, baisent la croix, au pied de laquelle chacun jette une branche de son rameau ² ». Le même rite est indiqué dans le Missel de Luçon ³; le Cérémonial d'Autun décrit cette adoration de la croix : le clergé fait les trois prostrations comme le vendredi saint, puis « le peuple s'avance en ordre pour baiser la croix. Le célébrant et, s'il est nécessaire, d'autres prêtres en surplis et en étole parcourent les rangs, tenant des deux mains la croix qu'ils présentent successivement à tous les fidèles ⁴ ».

La procession rentre ensuite vers l'église. Sur le seuil, on chante le *Gloria laus* selon l'usage romain, mais le rite d'ouverture de la porte est plus dramatisé. Par trois fois le célébrant frappe à la porte avec le bâton de la croix, en

2. *L'Office de la semaine sainte en latin et en français* selon le Missel et le Bréviaire de Rome et de Paris, Paris, 1698, p. 72.

3. *Missale Lucionense*, DD R-F Soyer editum, Lyon, 1828.

4. *Cérémonial du diocèse d'Autun* publié par Mgr Bénigne DU TROUSSET D'HÉRICOURT, Autun, 1845, p. 385.

chantant : *Levez vos portes, ô Princes, et vous, portes éternelles, levez-vous et vous ouvrez, et le Roi de gloire entrera*, — ce à quoi les clercs qui sont dans l'église répondent : *Qui est ce Roi de gloire ? — C'est, dit le célébrant, le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans les combats*. Pour la troisième fois il déclare : *Le Seigneur des armées est lui-même ce Roi de gloire*.

La trame même de ces rites français de la procession des Rameaux remonte bien au delà des XVII^e-XVIII^e siècles. Si, en certains domaines, les liturgies néo-gallicanes marquent une rupture de tradition, en d'autres elles n'ont fait que consacrer des usages traditionnels dans les diocèses de France. C'est ainsi que nous trouvons tout l'essentiel des rites que nous venons de décrire dans un précieux Cérémonial de Soissons datant du XIII^e siècle⁵. Les liturgies lyonnaise et dominicaine ont conservé quelque chose de leur simplicité et une étude plus approfondie permettrait vraisemblablement de leur trouver des origines carolingiennes.

Sur cette trame que nous retrouvons partout en France, de nombreux usages liturgiques sont venus se greffer.

Quand la ville est de quelque importance et comporte plusieurs églises, on se rend d'ordinaire en procession dans l'une d'entre elles pour y faire la station : dans la ville de Tours, la procession se rend, au XVIII^e siècle, « à l'église de Saint-Pierre-du-Chardonnet, qui était autrefois hors la ville, et l'on chante en revenant le *Gloria laus* dans la chapelle de la Trésorerie bâtie sur l'ancienne porte de la ville, apparemment à cause de l'*Hosanna in excelsis*⁶; plus anciennement, l'archevêque faisait la procession monté sur un cheval blanc richement harnaché⁷. A Besançon, on allait jusqu'à une colline d'où le clergé descendait ensuite vers la vallée où l'attendait le peuple; on portait dans la procession les reliques des saints. Le rite d'ouverture de la porte se faisait aux portes mêmes de la cité, et c'est perchés sur les remparts que les clergeons chantaient le *Gloria laus*⁸.

5. *Rituale seu Mandatum insignis Ecclesiae Suessionensis, tempore episcopi Nivelonis exoratum*, Soissons, 1856, pp. 60 sq.

6. *Voyages liturgiques en France*, par le sieur DE MOLÉON, Paris, 1718, p. 127.

7. MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus libri tres*, Anvers, 1764, l. III, ch. XX, ordo 4.

8. MARTÈNE, *ibid.*, ordo 3.

A Rouen et en plusieurs autres villes, on portait en procession le Saint-Sacrement : la sainte réserve était transportée de la cathédrale à l'église stationnale de grand matin, puis on allait la chercher avec les rameaux bénits; à l'aller, la procession s'arrêtait au cimetière pour entendre un sermon qu'il fallut, vers 1680, reporter à une église voisine, « tant à cause de l'inconstance du temps que parce que le prédicateur en était presque toujours enrhumé ou incommodé ⁹ ». Ailleurs, c'était le livre des Evangiles qui était porté sur un brancard pour signifier la présence sensible du Seigneur au milieu des acclamations du peuple. A Paris, le clergé de Notre-Dame se rendait avec la châsse de sainte Geneviève en l'église Sainte-Geneviève-du-Mont (l'actuel Panthéon). C'est là qu'avait lieu la bénédiction et la distribution des rameaux, le chant de l'évangile au jubé et le sermon. Au retour, « un chœur de chantres entre dans la prison et, d'une fenêtre dont l'ouverture est du côté de la rue Saint-Jacques, chante la première strophe de l'hymne *Gloria laus*, auquel un second chœur, qui est dans la rue, répond par la strophe suivante, et ainsi alternativement. Ensuite, la procession s'avancant sur le Petit Pont, Monseigneur l'archevêque frappe à la porte de la prison trois coups de crosse en disant : *Attollite portas*. A la première fois il lui est répondu par un enfant de chœur, à la seconde par une haute-contre et à la troisième par une basse-contre; alors la porte s'ouvrant, Monseigneur l'archevêque entre en la prison et y délivre un prisonnier, après quoi il va reprendre sa robe de chœur dont le bout est porté par le prisonnier délivré jusqu'à la grande porte de l'église métropolitaine ¹⁰ ».

On perçoit dans ce récit les enracinements populaires de la liturgie des Rameaux. Ils se manifestent dans une multiplicité d'usages locaux qui varient beaucoup d'une province à l'autre. C'est ainsi, par exemple, qu'on ne choisit pas indifféremment ici et là l'essence des branchages qui seront bénits et portés en procession : de la Flandre au Bourbonnais, du Poitou à la Bourgogne et à la Champa-

9. *Voyages liturgiques en France*, cf. *supra*, p. 338.

10. *Concordances des Bréviaires de Rome et de Paris, avec le journal des cérémonies et usages qui s'observent à la Cour, à Paris et à la campagne*, Paris, 1740, pp. 171-172.

gne, en passant par Paris, c'est le domaine du buis; du pays basque à la Mayenne et en Bretagne, c'est celui du laurier, sauf au pays nantais où l'on tient au romarin. En Provence et à Nice on utilise naturellement l'olivier et les palmes. Mais partout, quel que soit l'arbuste choisi, ses branchages doivent être fleuris : c'est « Pâques fleuries ¹¹ ». De même, si en certaines régions on se contente de modestes rameaux, ailleurs les enfants arrivent avec de grosses branches ou même de petits arbres. Parfois ces branchages plient sous les décorations de toutes sortes : en Provence on y suspend des oranges et des fruits confits, voire de petits bonshommes de pain d'épice; mêmes usages en Dauphiné et en Savoie. En Franche-Comté les oranges sont remplacées par des pommes, des œufs rouges, des gâteaux, le tout abondamment enrubanné. L'Ouest du Massif Central, la Dordogne et la Saintonge connaissent des traditions similaires, si bien qu'on a pu établir la carte géographique des rameaux décorés en France ¹².

L'usage qui est fait du rameau bénit donne souvent un sens particulier au *Dimanche Ozannier*, comme on disait en Limousin : le plus souvent on en fixe les brins dans les maisons d'habitation, près du bénitier, et il servira en cas de décès; parfois on les plante dans les jardins potagers et les vergers. Ailleurs on les porte au cimetière, on va *buiser les tombes* — usage qui a certainement contribué à faire, en certaines régions, du dimanche des Rameaux une seconde fête des morts, une Toussaint de printemps. En fait, si les Rameaux continuent à remplir nos églises parisiennes de fidèles qui n'y viennent que deux ou trois fois l'an, la zone d'extension géographique d'un rite funéraire à pareil jour est beaucoup plus restreinte qu'on ne le pense généralement : inconnu dans le Midi et dans l'Ouest, ainsi qu'en Alsace et dans les Flandres, cet usage est surtout populaire dans l'Ile-de-France et dans la Brie, en Picardie, en Touraine, dans le Centre, hormis le Massif Central; il n'est pas universel en Franche-Comté ni en Bourgogne.

11. ARNOLD VAN GENNEP, *Manuel de folklore français contemporain*, t. I, vol. III, Paris, 1947, pp. 1158 sq. Tous les détails folkloriques qui seront donnés en cours d'article sont empruntés à cet important ouvrage.

12. *Ibid.*, p. 1182.

Les origines en semblent évidentes : qu'il s'agisse du dépôt du buis béni en un lieu où il attire les bénédictions de Dieu et met en fuite les démons, qu'il s'agisse du rassemblement du peuple autour de la croix du cimetière pour le chant de l'évangile et l'adoration de la croix, ou tout simplement du fait que la procession se déroule nécessairement à travers le cimetière qui, dans les campagnes, entourait l'église, il y a là des occasions multiples d'établir un lien entre la fête des Palmes et la pensée des défunts.

Il faudrait encore parler de la coutume assez universelle qui consistait à décorer la croix centrale du cimetière, puis successivement toutes les autres croix du village et des carrefours, comme on le fait aux Rogations : c'étaient les *croix buisées*, les *croix hosannières*. Mais il semble que nous avons donné suffisamment de détails pour montrer le caractère populaire de notre ancienne liturgie française des Rameaux. Les usages décrits montrent comment le peuple avait saisi et exprimé concrètement l'aspect triomphal du jour de l'entrée de Jésus à Jérusalem; certains de ces usages sont encore en vigueur. Avant de les détruire ou de les remplacer peut-être conviendrait-il de les comprendre et de les utiliser pour introduire des chrétiens peu formés dans une liturgie vivante.

2. — JEUDI SAINT

L'antique usage des églises gallo-romaines était de célébrer trois messes le jeudi saint, pour la réconciliation des pénitents, la consécration du saint chrême et la commémoration de l'institution de la sainte Eucharistie. Si la discipline romaine de la messe unique, imposée au temps de Charlemagne, prévalut d'une manière définitive dès le IX^e siècle, des traces importantes de l'usage antique ont prévalu en France jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Le Missel parisien de Vintimille, que suivaient encore en 1840 trente diocèses de France, a conservé pour le jeudi saint une absolution des pénitents qui devait être accomplie dans toutes les églises paroissiales : après la récitation des psaumes pénitentiels, suivie d'une série de quatre oraisons,

le célébrant, la tête couverte et la main droite étendue vers les pénitents, prononce une véritable formule d'absolution : *Que par notre ministère Notre-Seigneur Jésus-Christ vous absolve lui-même de tous les péchés que vous avez accomplis par pensée, parole ou acte, et qu'absous des liens de vos péchés il daigne vous conduire au Royaume des cieux*¹³. A Paris, vers 1740, « Monseigneur l'archevêque déléguait quelques prêtres pour faire trois absoutes, la première dans le cimetière des Saints-Innocents, la seconde en l'église de Saint-Magloire du faubourg Saint-Jacques et la troisième en l'église de Saint-Eloi des Barnabites près le Palais¹⁴ ». Les livres à l'usage des fidèles précisent que « la cérémonie de l'absoute qui se fait dans toutes les églises avant la grand'messe est un reste de l'antique discipline de l'Eglise. Bien qu'il ne faille pas prendre cette absolution pour sacramentelle, comme anciennement, mais pour une prière et une bénédiction très salutaire que le pasteur fait sur le peuple, il est néanmoins très bon que les fidèles se disposent par des sentiments de componction et de pénitence à en recevoir le fruit¹⁵ ». Tous les missels français indiquent au moins l'obligation de réciter en public les sept psaumes de la pénitence. Mais nous savons par ailleurs qu'aux XVII^e-XVIII^e siècles plusieurs églises avaient encore la pénitence publique. Lebrun-Desmarettes — sous le pseudonyme du sieur de Moléon — en donne des témoignages circonstanciés pour Chartres et Rouen. Il cite un mémoire, daté de 1673, dans lequel le Grand Pénitencier de l'Eglise de Rouen atteste avoir présenté l'année précédente environ quarante pénitents à Monseigneur l'archevêque. Il y en eut trente-huit en l'année 1697 : « Nous mettons ici à la Pénitence publique, déclare le Pénitencier, toutes sortes de personnes, hommes, femmes, jeunes gens; et depuis le commencement de cette année j'y ai obligé deux jeunes hommes de vingt ou vingt-cinq ans, pour avoir proféré quelques blasphèmes en présence de plusieurs personnes de leur paroisse avec qui ils travailloient. Les crimes pour lesquels on met pour l'ordinaire à la Pénit-

13. *Missale Parisiense*, DD G-G de Vintimille auctoritate editum, Paris, 1777, p. 155.

14. *Concordance des Bréviaires de Rome et de Paris*, p. 174.

15. *L'Office de la semaine sainte*, p. 286.

tence publique sont pour enfans étouffez, noyez ou brûlez avec notable négligence de leurs parens, concubinages publics, blasphèmes horribles proférez avec scandale, etc. ¹⁶. » Le digne chanoine décrit ensuite la cérémonie du jour des Cendres et celle du *Jeudi absolu*. Ce sont, à peu de chose près, les rites du Pontifical romain.

La messe du jeudi saint a gardé longtemps en certaines églises plusieurs particularités intéressantes, entre autres l'usage de la concélébration. *La Maison-Dieu* numéro 35 décrit l'actuelle concélébration du jeudi saint au rite lyonnais (p. 72) et celle qu'a connue l'église de Chartres jusqu'à la Révolution (p. 169), mais plusieurs cathédrales avaient conservé l'antique tradition : à Paris, en 1740, « Monseigneur l'archevêque est assisté de deux archidiaques qui consacrent et communient conjointement avec lui sous les deux espèces ¹⁷ ». Pour Chartres nous savons que « six archidiaques prêtres célèbrent la grand'messe conjointement avec l'évêque, consacrent les saintes huiles avec lui, et communient sous les deux espèces d'une même hostie et d'un même calice. L'évêque est au milieu de l'autel, il a trois prêtres à sa droite et trois à sa gauche sur la même ligne; ils chantent tous sept unanimement et pratiquent ensemble toutes les cérémonies de la messe ¹⁸ ». Dom Claude de Vert précise que Blois suit l'usage chartrain, tandis qu'à Toul, à Bourges, à Reims et à Paris il y a cette différence « que l'archevêque chante seul ce qui doit être récité à notes et que les archidiaques se contentent de le prononcer en même temps à voix basse ¹⁹ ».

Un usage curieux de la liturgie gallicane est celui d'insérer le chant de vêpres dans la messe au moment de la communion, l'antienne de communion servant de première antienne de vêpres et la postcommunion de conclusion à l'office. En plusieurs églises c'est au moment précis où le célébrant prend le calice en main que le chœur entonne la première antienne : *Calicem salutaris accipiam*. La nuit de Noël on chantait laudes dans les mêmes condi-

16. *Voyages liturgiques en France*, p. 230.

17. *Concordance des Bréviaires de Rome et de Paris*, p. 174.

18. *Voyages liturgiques en France*, p. 230.

19. *Explication des cérémonies de l'Église*, par Dom Claude de Vert, t. I, Paris, 1709, p. 363.

tions; ces laudes comportaient cinq psaumes sous la même antienne et le *Benedictus* antiphoné.

C'est souvent pendant le chant des vêpres, ou même avant ce chant, immédiatement après avoir communié, que le prêtre, accompagné de ses ministres, allait porter la sainte réserve à l'autel préparé pour la recevoir²⁰. On a l'impression que la réforme liturgique des XVII^e-XVIII^e siècles ne fut pas favorable aux repositoires qui ont pris une place disproportionnée dans la dévotion populaire. Le Missel d'Antoine de Gramont, à Besançon (1694), si proche qu'il soit encore des textes romains, a déjà opéré ce transfert de la procession eucharistique avant la fin de la messe²¹. Celui de Beauvais précise que le célébrant porte dans un calice l'hostie réservée pour le lendemain, et le diacre un ciboire contenant quelques petites hosties conservées en vue du viatique des mourants. Quant à Chartres, « à la fin de la messe, le diacre, sans rien dire, donne la bénédiction avec la sainte hostie avant que de la porter dans le Trésor, où elle doit être réservée dans un corporalier pour le lendemain²² ». Devant une telle discrétion dans le culte eucharistique, on a volontiers crié au jansénisme. N'était-ce pas seulement intelligence des vraies traditions liturgiques ?

La plupart de nos églises avaient gardé l'usage ancien de laver les autels, tel que le pratiquent encore aujourd'hui à Rome les basiliques patriarcales, mais les rites les plus intéressants à noter sont ceux du *mandatum*. La première partie de la cérémonie se déroule à peu près selon l'*Ordo* romain, mais une véritable célébration de la sainte Cène vient se greffer sur le lavement des pieds : le prêtre bénit du pain et du vin avec les formules de bénédiction de la table au souper, puis tout le monde s'assied. Un lecteur lit la fin du treizième chapitre de saint Jean et le quatorzième en entier. Pendant ce temps, diacres et clercs distribuent le pain et le vin aux pauvres ou aux enfants dont on a lavé les pieds. Ceux-ci mangent la nourriture qui leur

20. Cf. l'usage de Beauvais in *Missale Bellovacense*, DD S-R Potier de Gesvres auctoritate editum, Paris, 1756, p. 156.

21. *Missale Bisuntinum*, DD A-P de Grammont jussu editum, Besançon, 1694, p. 133.

22. *Voyages liturgiques en France*, p. 231.

a été présentée. Quand ils ont achevé, le célébrant dit *Tu autem*, le lecteur continue *Domine, miserere nobis*, et tous répondent *Deo gratias* ²³. A Versailles, le roi lavait les pieds à douze pauvres « auxquels sont servis plusieurs plats portés par les princes précédés du grand Maître de la Maison du Roy et des maîtres d'hôtel. Après-midi, la Reyne fait la même cérémonie à douze pauvres filles, et les plats de service sont portés par les princesses ²⁴ ». Le même rite, comportant lavement des pieds et service à table, était accompli par l'archevêque de Paris et le doyen du Chapitre. A Rouen le prieur du Chapitre et à Angers l'évêque en personne lavaient les pieds des chanoines ²⁵.

Nous n'insisterons pas sur les usages locaux relatifs au reposoir qu'à Nantes, par exemple, on appelle encore le *paradis*, puisqu'un article spécial leur est consacré, mais il convient de signaler, avec la bénédiction des enfants, l'exubérance des traditions populaires relatives au silence des cloches.

La coutume de faire bénir les enfants durant les solennités pascales était jadis à peu près universelle : en certaines régions on les présentait au prêtre le jour de Pâques (Aveyron, Limousin) ou le dimanche de Quasimodo (Auvergne, Velay), et parfois il était obligatoire de leur mettre des vêtements neufs (Franche-Comté). Le souvenir baptismal, avec la remise des vêtements blancs, est ici manifeste. Mais, en d'autres provinces, c'est le jeudi saint, à l'occasion de la visite du reposoir, qu'on amène les enfants à l'église afin de les faire *évangéliser*, c'est-à-dire bénir par la récitation sur eux du prologue de saint Jean ²⁶.

C'est vers la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e que se généralisa l'interdiction de sonner les cloches du jeudi au samedi saints, interdiction attestée cependant, tant à Rome qu'en pays francs, dès le IX^e siècle. Les cloches vont à Rome et, le samedi midi, les enfants guettent leur retour car, en passant, elles vont semer les œufs de Pâques : « Elles reviennent sur un chariot traîné par quatre chevaux blancs

23. *Missale Parisiense* de Vintimille, pp. 161-165.

24. *Concordance des Bréviaires de Rome et de Paris*, p. 174.

25. *Voyages liturgiques en France*, pp. 25, 301 et 399.

26. ARNOLD VAN GENNEP, *Manuel du folklore français contemporain*, loc. cit., pp. 1239 sq.

et leur course est si rapide que personne ne les aperçoit ²⁷. » D'ailleurs, ne se montrent-elles pas seulement aux enfants qui ont été sages ? Un problème important est celui du pourquoi de ce voyage des cloches à Rome et les réponses sont très diverses : elles vont faire leurs pâques (Franche-Comté), rendre visite au pape et déjeuner avec lui (Lorraine, Limousin), se confesser (Mâconnais, Ain, Nièvre), chercher les œufs de Pâques (Bourbonnais, Bretagne). Mais, en leur absence, il faut bien annoncer les offices. Les succédanés en bois des cloches sont très divers, du simple claquoir au martelet et à la crécelle. Il est des crécelles énormes, fixées dans le clocher, des *bruissoirs* maniés par un ou deux hommes; d'autres sont plus petites et des groupes d'enfants vont les faire tourner à travers le village pour *porter les ténèbres*. Souvent, une formule traditionnelle accompagne le bruit de la crécelle : à Pagnylès-Goin (Moselle), les enfants faisaient trois tours en criant : *Au premier coup, préparez-vous — Au deuxième coup, habillez-vous — Au troisième coup, venez avec nous*. Au bruit annonciateur de l'office correspond celui qui accompagne la fin des ténèbres. En Alsace, en 1940, (je ne sais si l'usage s'est conservé), les enfants en âge scolaire assistaient encore au chant des ténèbres, munis chacun d'un instrument de bois, et, à la fin de l'office, ils remplissaient l'église d'un vacarme assourdissant.

3. — VENDREDI SAINT

Pour le vendredi saint nous n'aurons pas un tel florilège d'usages à recueillir, mais il est intéressant de noter un certain nombre de particularités de l'office dans les liturgies gallicanes.

Le Missel de Beauvais de 1756 ²⁸, qui est un excellent témoin des liturgies néo-gallicanes, précise d'abord que les Petites Heures sont récitées à la Cathédrale *hora nona et dimidia*, après le sermon. Nous serions tentés de transcrire : trois heures et demie de l'après-midi et d'y voir un

²⁷. *Ibid.*, p. 1214.

²⁸. *Missale Bellovacense*, pp. 163 sq.

office du soir, mais la comparaison avec les autres missels rend cette interprétation peu probable : il s'agit de neuf heures trente. Les ministres sont revêtus d'ornements rouges, selon l'usage constant des Eglises de France²⁹. Après les deux lectures d'Ancien Testament qui sont les mêmes qu'au rite romain, le diacre chante seul la Passion selon saint Jean (il avait également chanté seul, le dimanche précédent, la Passion selon saint Matthieu).

Pour les grandes oraisons, on a rétabli la prière silencieuse des fidèles que nous sommes heureux de retrouver dans le nouvel *Ordo Sabbati Sancti* de Pie XII, avec l'invitation à se relever restituée au diacre : *Le célébrant chante : Oremus. Le diacre, fléchissant les genoux, dit : Flectamus genua. Et, après une pause (interposita morula), il dit, en se relevant : Levate. Si, précise le Missel de Vintimille, il n'y a pas de diacre, c'est le célébrant qui dit Flectamus genua et Levate*³⁰. On semble n'être pas revenu à l'antique tradition sans quelques tâtonnements. C'est ainsi que le Missel de Besançon de 1694, supprimant l'anomalie de la simple génuflexion sans rétablir encore la prière silencieuse, faisait dire au célébrant *Flectamus genua* à la fin de l'invitatoire pour que les fidèles s'unissent à genoux à l'oraison. A la fin de celle-ci seulement il disait *Levate*³¹. Dans la suite même des oraisons, on a introduit, après l'oraison pour le pape, une oraison de très belle facture pour l'évêque et on a substitué à l'oraison pour l'empereur romain une prière pour le roi. En voici les deux invitatoires :

Oremus et pro reverendissimo in Christo Patre N., Pontifice nostro, ut Dominus noster Jesus Christus dirigat eum secundum cor suum ad regendum et pascendum populum sibi creditum in Ecclesia sancta Dei³².

Oremus et pro Christianismo Rege nostro N., ut Deus et

29. Voir le *Rituale insignis Ecclesiae Suessionensis* du XIII^e siècle, *loc. cit.*, p. 85.

30. *Missale Parisiense* de Vintimille, p. 166.

31. *Missale Bisuntinum* de Grammont, p. 142.

32. Prions aussi pour le très Révérend Père en Dieu N, notre Pontife, afin que N. S. J. C. le dirige selon son cœur pour conduire et paître le peuple qui lui a été confié dans la sainte Église de Dieu (Missel de Beauvais, p. 168).

Dominus noster det illi Sedium Suarum assistricem Sapientiam, qua populum sibi commissum gubernet in omni justitia et sanctitate ad divinam gloriam et ad nostram perpetuam pacem ³³.

Le Missel de Besançon insère la liturgie des Présanctifiés immédiatement après les grandes oraisons, conformément à la tradition romaine primitive. Quant aux rites de l'adoration de la Croix, leur unanimité est quasi absolue dans la fidélité aux rites français du moyen âge, dont la liturgie dominicaine a conservé plus d'un trait : *L'officiant, ayant fini les oraisons, va dans la sacristie ôter sa chasuble et se mettre nuds pieds; d'où il revient avec ses assistants qui sont aussi nuds pieds, et deux à deux au chœur, où en arrivant, deux chappiers chantent : Popule meus. Deux autres chappiers chantent : Agios ô Theos. Deux chantres : Sanctus Deus... Ces versets finis, l'officiant, après trois génuflexions, découvre la croix et chante : Ecce. Il l'adore et le chœur continue : Lignum crucis in quo salus mundi pependit; venite adoremus. Ps. Deus misereatur nostri... Le diacre et le sous-diacre, après avoir adoré la Croix, s'en retournent avec l'officiant à la sacristie. Ensuite le clergé va à l'adoration et l'on chante pendant la cérémonie les antiennes suivantes : Tuam Crucem adoramus, Domine et Crucem tuam (qui est au Missel romain)... Après quoi on va chercher le Saint-Sacrement dans la chapelle où il repose. L'officiant le rapporte dans la bourse; et, après l'avoir encensé, il étend le corporal ³⁴.*

Pour ce qui est de la communion du peuple le vendredi saint, Lebrun-Desmarettes assure qu'à Rouen elle ne disparut qu'au milieu du XVII^e siècle : « Non seulement, dit-il, on permettoit, le vendredi saint, la communion tant au clergé qu'au peuple, mais il y avait, ce semble, quelque espèce d'obligation pour le clergé. Il n'y a pas plus de cent ans (il écrit en 1718) que cela a cessé, comme on peut le

33. Prions aussi pour notre Roi Très Chrétien N, afin que notre Dieu et Seigneur lui donne la Sagesse assistante de son Trône, grâce à laquelle il gouvernera le peuple qui lui est confié en toute justice et sainteté pour la gloire de Dieu et notre perpétuelle paix (Missel de Beauvais, p. 169).

34. *L'Office de la semaine sainte selon le Missel et le Bréviaire de Rome et de Paris*, pp. 403-406.

voir par tous les anciens Missels de Rouen et des autres Eglises de France³⁵. » Et il cite cette rubrique : *postea a majore ad minorem omnes communicentur*³⁶. Mais, dès le XIII^e siècle, le Cérémonial de Soissons se contentait de prescrire : *l'évêque se communie et communie tous ceux qui le veulent*³⁷.

Parmi les éléments populaires de la célébration du vendredi saint il faudrait citer les processions des Pénitents de diverses couleurs qui mimaient dans les rues la scène de la *Flagellation du Christ*. Elles eurent une grande vogue à la fin du moyen âge, mais l'Eglise intervint partout au cours du XVII^e et du XVIII^e siècles pour éliminer ce spectacle qui paraissait alors répugnant. Celle de Chartres, par exemple, fut interdite par l'évêque le 27 mars 1749 et les curés de la ville reçurent l'ordre de fermer leur église aux Pénitents blancs pendant les jours de Ténèbres, et spécialement la nuit du jeudi au vendredi saints. A un tout autre type appartiennent les scènes de la Passion organisées en Catalogne et en Cerdagne : ces processions *baroques* accompagnent des statues en bois sculpté d'une manière réaliste souvent terrifiante, disposées sur des brancards ou des plateaux parfois très lourds. A Perpignan, la corporation des jardiniers, même encore à la fin du XIX^e siècle, arrangeait pour le *Misteri de l'Hort* un Jardin des Oliviers avec légumes et fruits³⁸.

4. — LE SAMEDI SAINT

A partir du XVI^e siècle, les Eglises de France, s'alignant sur les autres Eglises d'Occident, célébrèrent l'office de la nuit pascale au matin du samedi saint, mais elles conservèrent un certain nombre d'usages anciens que nous retrouvons dans le nouvel *Ordo Sabbati Sancti*. L'admiration que ne cachait pas Benoît XIV pour nos anciens bréviaires,

35. *Voyages liturgiques en France*, pp. 301 à 303.

36. « Ensuite du plus grand au plus petit que tous communient », *ibid.*

37. *Rituale insignis Ecclesiae Suessionensis*, pp. 89 et 307.

38. ARNOLD VAN GENNEP, *Manuel du folklore français contemporain*, *loc. cit.*, pp. 1267-1268.

admiration que saint Pie X traduisit en actes en adoptant pratiquement leur répartition du Psautier dans sa réforme de 1911, semble avoir guidé en certaines de leurs innovations les liturgistes de Pie XII.

Le Missel de Beauvais fait d'abord bénir le feu nouveau par le Révérendissime évêque. A ce feu béni on allume ensuite les cierges des enfants et un cierge auquel toutes les églises de la ville viendront prendre leur lumière nouvelle. Certains Missels (Paris, Besançon, Luçon) prévoient, avant la bénédiction du feu, une première litanie chantée. Leur office aura trois litanies, selon l'usage conservé à Lyon. Cette litanie ternaire portait jadis le nom de *litania ad incensum* (litanie de l'allumage du cierge pascal), *litania ad descensum* (litanie de la descente au baptistère), *litania ad introitum* (litanie de l'introït de la messe)³⁹.

La procession vers le sanctuaire s'organise aussitôt. Quelques missels ont conservé le *Lumen Christi* romain, mais la plupart l'ont exclu, en accord avec la majorité de nos manuscrits médiévaux. L'*Exsultet* diaconal et la bénédiction du cierge pascal ne comportent pas de divergences notables avec le rite que nous connaissons, sauf que le nom de l'empereur est remplacé par celui du roi de France. (N'oublions pas que la fiction de l'Empire romain germanique conserva officiellement ses privilèges liturgiques à Rome jusqu'en 1802.)

Les lectures sont réduites au nombre de quatre. Ce sont celles du Sacramentaire grégorien, conservées aux rites lyonnais et dominicain, à savoir les trois premières lectures de la veillée pascale actuelle et, comme quatrième, Isaïe, 55 (cinquième prophétie du Missel romain). Avant l'oraison qui suit chaque lecture, on a souvent rétabli la prière silencieuse du peuple : *Et interposita morula qua omnes in choro genuflectunt, Diaconus surgens dicit : Levate*⁴⁰.

A la fin des lectures, le célébrant dépose au vestiaire les ornements violets et il prend la chape blanche. Deux chan-

39. J.-B. PASCAL, *Origines et raison de la Liturgie catholique*, Paris, 1844, col. 1143.

40. Ayant laissé un moment de pause pendant lequel tous au chœur s'agenouillent, le diacre dit : *Levez-vous* (Missel parisien de Vintimille, p. 191).

tres entonnent alors le trait *Sicut cervus* qui est suivi de l'oraison romaine *Respice propitius ad devotionem populi renascentis*. Tout le clergé paré de blanc se dirige alors vers le baptistère au chant de la seconde litanie. La bénédiction des fonts se fait conformément au cérémonial romain; elle est suivie du baptême des enfants qui sont nés au cours de la semaine sainte et dont plusieurs rituels recommandent qu'on les garde, s'ils ne sont pas en danger, pour ce baptême solennel de l'office pascal. L'auteur des *Voyages liturgiques en France* nous précise : « Je l'ai vu faire plusieurs fois à Orléans, comme il est ordonné dans le rituel de cette Eglise ⁴¹. » Des cérémoniaux plus anciens expliquent comment des prêtres doivent pratiquer les exorcismes pendant la bénédiction du feu et le *Praeconium paschale*, mais non pendant les lectures bibliques, car elles font partie de la catéchèse baptismale. Le Missel de Beauvais note qu'à partir de ce jour jusqu'au samedi *in albis* inclus, ainsi que dans la semaine de la Pentecôte, on devra apporter à la cathédrale les enfants nés dans les diverses paroisses de la ville, *juxta antiquum usum et pro reverentia Ecclesiae matrici debita* ⁴².

La procession remonte alors vers le sanctuaire au chant de la troisième litanie et la messe pascale commence. Au *Gloria*, les cloches s'ébranlent. En certaines églises, pendant le chant du *Gloria*, le célébrant accompagné de tout le clergé va chercher solennellement en procession la réserve eucharistique conservée à un autel latéral. L'office se termine comme au rite romain, sauf que l'*Alleluia*, après l'épître, n'est pas entonné par le célébrant, mais chanté directement par deux enfants.

Les traditions populaires du samedi saint ne sont pas comparables à celles que l'on trouve en Italie, par exemple : si chez nous la maîtresse de maison se hâte, après l'office, de venir renouveler sa provision d'eau bénite, si l'on peut déceler certaines zones assez sporadiques de bénédiction des maisons ou de bénédiction du feu nouveau sur la grande place du village, il n'y a là rien de compara-

41. *Voyages liturgiques en France*, p. 419.

42. Selon l'antique usage et en raison de la révérence due à l'Église mère (*Missale Bellovacense*, p. 190).

ble à la « mobilisation générale » de tout le clergé romain qui doit en un jour parcourir chaque immeuble de la ville, chaque appartement de l'immeuble, pour le bénir, entrer dans la charcuterie remplie d'acheteurs ou chez le coiffeur en récitant le *Vidi aquam*, pendant que tous, dévots ou indifférents, se signent⁴³. Par contre, la quête des œufs de Pâques par les enfants de chœur est restée très longtemps populaire. L'usage des œufs étant interdit en carême, une grande quantité s'en trouvait entassée dans les provisions du ménage et le moyen le plus expéditif de s'en débarrasser était de les donner aux enfants. On en fit même l'objet d'un cadeau amusant en les teignant ou en les entourant de figurines et de devises. Les premiers à bénéficier de ces distributions étaient naturellement les enfants de chœur que nous voyons, dès la fin des guerres de Religions, parcourir les rues en quête des œufs. Parfois ils chantent sous les fenêtres la complainte de *la Passion de Jésus-Christ*, plus souvent c'est d'une chanson de Pâques sur l'air de *O filii et filiae* qu'ils égayaient la maison :

*N'oubliez pas les enfants d'chœur
Qui chant't les louanges du Seigneur.
Un jour viendra, Dieu vous l'rendra
Alleluia*⁴⁴.

5. — DIMANCHE DE PAQUES

Au moyen âge, les matines de Pâques étaient marquées par le célèbre drame de la Résurrection, joué par les clercs et les chanoines après la troisième leçon, avant le *Te Deum*⁴⁵. Le drame liturgique ne trouva pas grâce devant l'esprit humaniste de la Renaissance, mais plusieurs Eglises en conservèrent un succédané dans la procession qui se déroulait entre matines et laudes, en mémoire de la visite des saintes femmes au tombeau : « Celle de la Sainte-Cha-

43. Le *Liber politicus* du chanoine Benoît (XII^e siècle) témoigne déjà de cet usage (édition Duchesne-Fatire, p. 108).

44. ARNOLD VAN GENNEP, *Manuel du folklore*, loc. cit., p. 1314.

45. Voir Gustave COHEN, *Anthologie du drame liturgique*, à paraître en 1955, aux Éditions du Cerf (collection *Lex orandi*).

pelle se fait vers les trois heures du matin dans les salles du palais qui sont tapissées, le Saint-Sacrement y est porté, les chanoines étant tous en chapes; et après cette procession se dit au grand autel une messe nommée la messe des trois Maries ⁴⁶. » A Angers, au XVIII^e siècle, la procession est restée encore très proche du jeu dramatique, avec l'autel du Saint-Sacrement enveloppé d'un grand drap blanc près duquel veillent deux diacres en dalmatiques qui chantent le *Quam quaeritis?* ⁴⁷ Souvent, l'office matinal est marqué par les deux rites auxquels l'Orient est resté religieusement fidèle : celui de l'annonce de la Résurrection : *Le Seigneur est ressuscité, Alleluia*, et celui du baiser pascal échangé par tout le chœur.

La grand-messe a toujours été des plus solennelles. Certaines églises, telle que la cathédrale de Rouen, y ont conservé, à l'exemple de Saint-Pierre de Rome quand il y a messe papale, le chant, entre la collecte et l'épître, des *Laudes gallicanes* du IX^e siècle : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*. Il ne semble pas que le rite de la bénédiction de l'Agneau pascal ait été très répandu en France ⁴⁸. La messe était suivie du dîner pascal qui revêtait partout un caractère à la fois sacré et joyeux. On sait qu'au Latran le pape dînait, jusqu'au XV^e siècle, à pareil jour, en chape et mitre, entouré des cardinaux en même apparat; le dîner était agrémenté de chants en latin et en grec par les petits clercs de la *Schola cantorum* à qui le pontife faisait remettre des friandises. En France, le repas pascal garda longtemps, tant dans les communautés canonicales que dans les familles, cette atmosphère de liesse religieuse. On y mangeait avec le pain béni l'omelette et le gigot, dont on était privé depuis le mercredi des Cendres, ainsi que les pâtisseries traditionnelles : la *galette paquaude* du Poitou, les *craquelins* d'Ile-de-France, la *fouace* de Haute-Bretagne. Et, puisque la joie s'exprime volontiers dans la danse, les chanoines ne dédaignaient pas d'esquisser au dessert quelques pas : « Le rituel de la cathédrale de Besançon (1582) donne des détails sur les dan-

46. *Concordance des Bréviaires de Rome et de Paris*, p. 178.

47. *Voyages liturgiques en France*, p. 98.

48. MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, l. IV, ch. xxv, p. 174.

ses à interpréter, le jour de Pâques, par la foule et le clergé, soit dans le cloître, soit, en cas de mauvais temps, à l'intérieur de l'église. Un peu partout on « ballait » sur *Salve festa dies*, sur *O filii*, sur *Victimae paschali laudes*, avec des reprises appropriées à la chorégraphie ⁴⁹. »

Les vêpres de Pâques clôturaient dignement la Fête des fêtes. Plus fidèle que Rome même aux usages les plus traditionnels de la Cité apostolique, nos Eglises de France ont conservé jusqu'à nos jours le sens baptismal de cette cérémonie. Les Processionnaires du XVII^e siècle n'ont rien innové par rapport aux *Ordines* anciens et bon nombre de nos Propres diocésains contemporains ne font eux-mêmes que les reproduire. C'est dire la densité de souvenir dont ils sont chargés : après le chant des trois premiers psaumes du dimanche, le célébrant entonne *Haec dies* et l'on chante le *Magnificat* et l'oraison. Aussitôt s'organise la procession aux fonts baptismaux dans laquelle on porte l'encens, le cierge pascal et les saintes huiles. A l'aller on chante le psaume *Laudate pueri* et au retour l'*In exitu Israël de Egypto*, qui révèlent dans ce cadre toute leur signification baptismale. Lorsque la procession est arrivée au baptistère, le clergé fait le tour des fonts que l'officiant encense. On gagne ensuite une chapelle où a été disposée une croix et les chantres entonnent le magnifique répons : *Christus resurgens ex mortuis*, souvenir topographique évident de l'antique itinéraire romain qui, après avoir amené les néophytes au baptistère du Latran, rempli du souvenir de leur baptême de la nuit précédente, les conduisait dans la chapelle voisine de la Sainte-Croix, où ils avaient reçu la confirmation. De retour au sanctuaire on y chante un second *Magnificat* suivi, comme prière de conclusion, de la post-communion pascale et du *Benedicamus Domino, Alleluia, Alleluia* ⁵⁰.

Jusqu'au XVI^e siècle, la vieille prose *Salve festa dies* avait concurrencé à la messe de Pâques le *Victimae pas-*

49. *Catholicisme*, article *Danse*, Paris, 1951, col. 461.

50. C'est le cérémonial actuel de plusieurs diocèses de France. Il ne diffère pas sensiblement de celui que décrit le *Caeremoniale Parisiense* du cardinal de Noailles (1703), pp. 100-101. L'un et l'autre dépendent de l'*Ordo* romain du VIII^e siècle. Voir M. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, t. III (Louvain, 1951), pp. 362 sq.

chali laudes. Du moins l'ensemble des Eglises lui a-t-elle longtemps conservé une place, soit comme chant d'entrée de l'évêque pour la messe solennelle, soit dans l'office du soir. Mais, à partir du XVIII^e siècle, elle est de plus en plus supplantée par le chant populaire *O filii et filiae* que les livres gallicans ont intégré à la liturgie comme hymne final de complies.

*
**

L'étude des usages français de la semaine sainte depuis le Concile de Trente ne présente pas un intérêt purement historique, voire anecdotique. Elle permet peut-être de projeter quelque lumière sur un problème important de pastorale qui est soulevé par deux articles de ce numéro de *La Maison-Dieu*, celui du sens même de notre célébration pascalle : dans son étude sur le *Triduum sacrum dans la liturgie byzantine*, le R. P. Dalmais souligne le fait que « la liturgie romaine s'est maintenue dans une ligne sacramentelle, au sens antique de ce mot, n'acceptant que tardivement et avec une grande réserve ce qui pourrait relever d'une conception narrative et méditative de la liturgie ⁵¹ ». Mais le R. P. Forestier note par ailleurs que cette célébration, sacramentelle plus qu'historique, du mystère pascal, si elle est extraordinairement riche pour des initiés, n'est pas au même degré évangélique. « Elle suppose le fait connu, contemplé, assimilé ⁵². » La proclamation du fait pascal à la masse non évangélisée ou aux croyants peu évangélisés demande des rites moins chargés de symbolisme, plus immédiatement déchiffrables, en un mot plus populaires. Or, l'effort de restauration liturgique, d'une qualité indéniable, qui marqua nos XVII^e-XVIII^e siècles s'est précisément accompli sans opérer de rupture avec les formes populaires d'expression du mystère chrétien. Il y a là un point d'équilibre entre le sacramentel et l'évangélique dont l'évocation peut nous apporter, à défaut de solutions toutes faites, d'utiles orientations dans la recherche.

PIERRE JOUNEL.

51. Voir p. 119.

52. Voir p. 128.